

Voici la marche à suivre pour les ostéopathes de formation initiale :

La première chose à faire est de demander un contrat de formation professionnelle. Remplissez le formulaire d'application au bas de la page et cliquez sur "envoyer". Nous le recevrons et nous préparerons ce contrat. S'il vous plaît, allouez-nous 2 à 3 jours ouvrables. Il vous faudra dater et signer ce contrat, et nous retourner une copie PDF sous forme électronique (info@louisetremblay.com).

Vous devez créer un compte sur le site du FIFPL (www.fifpl.fr)

Vous devrez télécharger de leur site :

- le formulaire d'attestation de présence du FIFPL, l'imprimer et l'apporter lors du stage que nous puissions le remplir ensemble.

***PEUT-ÊTRE* devrez-vous y ajouter (*ce n'est pas tout à fait clair, mais suivez leurs instructions*) :**

- les trois pages du contrat rempli, daté et signé que vous aurez reçu de nous.
- le programme de la formation (que vous recevrez dans un second courriel qui suivra celui où vous recevrez le contrat à remplir)
- un RIB
- une attestation d'URSSAF de règlement au titre de la formation continue

N'oubliez pas de retourner une copie du contrat daté et signé, sous forme électronique, à info@louisetremblay.com

Lorsque nous aurons reçu le contrat, nous vous enverrons un lien PayPal pour payer un dépôt de 100 euros.

Pour des raisons de logistique, ce dépôt ne pourra se faire que par PayPal (soit avec une carte, soit avec un compte PayPal). Le solde pourra être réglé par chèque bancaire uniquement le premier jour du stage.

Votre place sera réservée pour le stage lorsque nous aurons reçu le dépôt.

Puis il vous faudra envoyer cette attestation remplie à l'issue de la formation et le FIFPL décidera de la prise en charge et de son montant, selon leurs propres critères.